



Mon employeur a menti sur mon AT

Par **ElowDubois**, le **27/06/2014** à **17:49**

Bonsoir, le 10 juillet 2010 j'ai eu un accident du travail, j'ai été licencié pour inaptitude a tous poste dans le restaurant ou je travaillé. Fin 2013 je suis passer devant le medecin conseil pour calculer mon taux ipp qui était de 9% taux professionnel inclus. J'ai donc réclamer mon dossier medicale que le medecin conseil a rédigé (mars 2014) et me suis aperçu que dans ce dossier medicale était indiqué " nous tenons a préciser que les pompiers qui sont intervenus se sont moqués de sa coupure" j'ai trouvé ça absurde car je m'en souviendrai donc j'ai demandé au service medicale de la sécu pourquoi il avait marqué ceci, ils m'ont répondu que c'etait mon employeur qui avait marquer ça ,j'ai été au pompier pour avoir des explications ils mont bien dis qu'il fesait leur métier et qu'en aucun cas il allait se moquer de qui que ce soit , Bref , ça me rend folle car j'ai été opérer trois fois des deux mains!,licencier, reconnue travailleur handicapé et maintenant je ne retrouve plus d'emploi et je n'est droit a aucune pension ... Donc ma question est : est ce que c'est possible que ce qu'à declarer mon employeur puisse nuire a mon taux ipp et que le medecin conseil a pensè que c'etait pas si grave que ça . Je compte avoir recours a ce mensonge. Pouvez vous me renseigner et me conseiller svp? Je vous remercie

Par **moisse**, le **28/06/2014** à **07:52**

Bonjour,
Cela n'a aucune influence sur la décision prise à votre égard.
Quand vous avez reçu la notification du taux ipp vous avez pu prendre connaissance des moyens à votre disposition pour contester la décision, et/ou le taux retenu, ainsi que le délai de prescription pour agir.